



Qu'on est bien chez soi !

Une maison, c'est beaucoup plus qu'un simple bâtiment. C'est notre chez-soi, notre foyer, symbole de douceur de vivre et de sécurité.

Notre résidence est souvent l'investissement le plus important effectué au cours de notre vie. Une acquisition d'une telle valeur financière et sentimentale mérite d'être protégée.

C'est pourquoi l'assurance existe. Une police d'assurance vous protège contre des pertes imprévues. Votre police d'assurance pour propriétaire occupant « habitation » couvre la maison, votre responsabilité civile de même que les biens personnels des personnes vivant sous votre toit. C'est une protection essentielle et vous devriez souscrire une police d'assurance habitation dès que vous devenez propriétaire de votre maison, même si elle est encore en construction.

Normalement, les polices d'assurance pour propriétaire occupant couvrent :

le bâtiment résidentiel et ses annexes ; les biens personnels ou le contenu des édifices assurés, comme les meubles, les appareils ménagers, les vêtements, etc. ainsi que les effets personnels des personnes qui y habitent ;

la responsabilité civile, lorsqu'un membre de votre maisonnée est tenu responsable d'un acte causant des blessures ou des dommages matériels à une tierce personne ;

mais elles peuvent différer quant à l'étendue de la couverture et aux montants de règlement des sinistres.

En général, les polices d'assurance pour propriétaire occupant couvrent le(s) bâtiment(s) résidentiel(s) sur la base de la valeur de remplacement ou de reconstruction. Notre tâche en tant que courtiers d'assurances est de nous assurer que le montant de vos protections est suffisamment élevé pour vous permettre de faire face à toutes vos obligations dans le cas d'une perte totale.

« Nous avons les outils et les connaissances nécessaires pour calculer la valeur de remplacement ou de reconstruction de votre maison »

en tenant compte des coûts actuels de nettoyage et de reconstruction dans votre région. C'est la raison pour laquelle la garantie d'assurance peut être plus élevée que le prix d'achat de votre maison ou que l'évaluation municipale.

L'expérience a démontré que ces calculs sont conformes à la réalité d'un bout à l'autre du Canada. D'ailleurs, certaines régions touchées par des sinistres de grande envergure, comme la région de Kelowna en Colombie-Britannique où 238 maisons ont été détruites par les incendies de forêt l'été passé, ont représenté un excellent test pour le calcul des coûts de remplacement et, globalement, pour l'industrie de l'assurance elle-même.

Enfin, pour nous permettre d'établir un montant d'assurance aussi juste que possible, vous devez nous fournir tous les renseignements que vous possédez concernant votre résidence; sa superficie, par exemple, de même que les matériaux de construction utilisés, etc.

Puisque vous avez le choix parmi de nombreuses polices d'assurance habitation, votre courtier pourra vous conseiller celle qui répond le mieux à vos besoins spécifiques. D'où l'importance de revoir votre assurance et de choisir la formule qui vous protège le mieux si vous envisagez soit d'acheter une nouvelle maison, soit de rénover ou de faire l'acquisition de nouveaux biens personnels.

En effet, tout en sachant que la police d'assurance n'est pas là pour aider à payer de petites réparations « une brûlure sur le tapis du salon, par exemple » vous serez cependant à même d'en apprécier tous les avantages si vous avez complété un inventaire du contenu de votre maison et qu'un article de valeur est perdu, volé ou endommagé. Ceci est particulièrement vrai si vous avez pris la précaution de demander les protections nécessaires pour la collection de timbres dont vous venez d'hériter ou pour cette magnifique bague de fiançailles pour laquelle vous avez économisé si longtemps.

Nous, les courtiers d'assurances, nous savons que chaque cas est particulier. C'est notre rôle de vous recommander les meilleures protections adaptées à vos besoins spécifiques.

Foire aux questions

Q: Ma voiture a été vandalisée pendant que je faisais des achats au centre commercial. Une caméra et une serviette en cuir qui se trouvaient dans le coffre et que je venais d'acheter pour mon mari, ont été volés. Ces articles sont-ils couverts par ma police d'assurance habitation ou par ma police d'assurance automobile ?

R: Votre police d'assurance habitation couvre les objets volés puisque ceux-ci ne font pas partie de votre véhicule « évidemment, la franchise spécifiée à votre contrat s'applique ». L'assurance habitation couvre les biens personnels qui sont temporairement hors des lieux assurés en autant que vous puissiez prouver qu'ils vous appartiennent.

Q: Est-ce que ma maison est assurée pendant que je suis en vacances ?

R: Si vous avez l'intention d'y revenir, votre maison est assurée. Cependant, si vous êtes absent plus de quatre jours consécutifs pendant la saison de chauffage, les dommages causés par le gel des installations sanitaires, de chauffage ou de climatisation ne sont pas couverts, à moins que vous n'ayez demandé à une personne de confiance de venir chez vous vérifier chaque jour l'état de votre résidence.

Q: Mon fils s'en va à l'université dans une autre ville. Est-ce qu'il est couvert par ma police d'assurance habitation ?

R: Il est probablement couvert tant qu'il est considéré comme dépendant et qu'il réside temporairement hors de l'habitation principale. Demandez à votre courtier d'assurances si votre police stipule un montant limite pour les effets personnels qu'il emportera avec lui.



Votre meilleure assurance.
c'est un courtier d'assurances.